

— LISTE DES DÉLIBERATIONS EXAMINÉES —

Séance du conseil municipal du 02 FEVRIER 2026

Document établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales, en vigueur depuis le 01 juillet 2022, modifié par l'ordonnance n° 2031-1310 du 07 octobre 2021.

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 à l'unanimité ;
- 2- Lecture des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal ;

Rajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Autorisation temporaire d'occupation du domaine public par la société Easy Ride Locker ;
- Autorisation d'occupation temporaire du demi-tonneau par le Département ;

Liste des délibérations examinées		
Délibération n°2026/02/01	Validation des travaux de sécurisation des parois des falaises boulevards Charlemagne et Coligny.	Adoptée A l'unanimité
Délibération n°2026/02/02	Modification de la demande de DETR 2026 portant sur les travaux de sécurisation des parois des falaises boulevards Charlemagne et Coligny.	Adoptée A l'unanimité
Délibération n°2026/02/03	Mise à disposition de la salle Suzanne VALADON située dans l'abbaye à la communauté de communes Dronne et Belle.	Adoptée A l'unanimité
Délibération n°2026/02/04	Projet d'aliénation de deux portions de chemins ruraux sises aux lieux-dits Les Balans et Pic Sud.	Reportée A l'unanimité
Délibération n°2026/02/05	Dénomination de l'aire de Camping-cars.	Adoptée A l'unanimité
Délibération n°2026/02/06	Approbation d'une convention d'hébergement, avec Gaz Réseau Distribution France pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur.	Adoptée A l'unanimité
Délibération n°2026/02/07	Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°2026/02/08	Autorisation temporaire d'occupation du domaine public par la société Easy Ride Locker.	Adoptée A l'unanimité
Délibération n°2026/02/09	Autorisation d'occupation temporaire du demi-tonneau par le Département.	Adoptée A l'unanimité

Le 03 février 2026

Le Maire Monique RATINAUD

